

Association de Formation Psychanalytique et de Recherches Freudiennes
Espace analytique
ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901

Lettre d'information XCV – novembre 2026

Retrouvez nos informations sur le site d'Espace analytique :

https://www.espace-analytique.org

Espace analytique
10 rue Lebouis
75014 Paris
Tél. : 01 47 05 23 09
contact@espace-analytique.org



Pour télécharger le Livre blanc : https://collectif-asap.fr



« Ce mouvement lycéen ne parle pas de psychiatrie, mais il dit l'essentiel sur la santé mentale des adolescents » | Santé mentale, la revue

Tribune/ Sans faire une lecture pathologisante du mouvement lycéen, le pédopsychiatre Patrick Patrick Landman établit des liens entre ce qu'il sait de la #santémentale de cette génération et ses revendications. Entre bienfaits de la parole collective, jouissances de la violence et nécessité pour les adultes d'entendre. https://lnkd.in/eDwpVfJ9

linkedin.com

https://lnkd.in/eDwpVfJ9
#adolescent



Journée d'études, Paris, le 14 nov. 2026

En présence et en Zoom

LE MALENTENDU AU CŒUR DE LA PSYCHANALYSE

Le malentendu existe dans tous les discours, du fait de l'équivoque inévitable que recèle la parole, même la plus claire. Ses effets diffèrent selon les cas, mais seule la psychanalyse l'identifie comme tel et, au lieu de le rejeter, s'en sert pour l'interprétation. Elle a cependant affaire avec le malentendu régnant dans la structure en général, social, politique, médiatique. Elle le rencontre aussi dans les pratiques de soin. Enfin elle se doit de saisir en quoi consiste le malentendu du sexe. Dans tous ces cas, son rôle n'est pas exactement de le lever, tant c'est par le malentendu le plus souvent que l'on s'accorde, comme dit le poète, mais de le savoir, afin d'aboutir à une forme de résolution. Cette journée consacrera ses travaux à l'étude et au débat de ces questions.

Le monde ne marche que par le Malentendu. C'est par le Malentendu universel que tout le monde s'accorde. Car si, par malheur, on se comprenait, on ne pourrait jamais s'accorder.

Charles Baudelaire

9 h. Accueil

9 h 30

Introduction

Ursula Hommel Renard

9 h 45-12 h 45

La psychanalyse et le malentendu

Modérateurs et discutants : Laurent Delhommeau et Alain Vanier

9 h 45 – 10 h 45

Claire Gillie : *Verhören ou l'écoute mise à mal*
Brigitte Lalvée : *Équivoque et ambiguïté dans Le Malentendu d'Albert Camus*
Alain Vanier : *Politique du malentendu*

11 h-11 h 15. Pause

11 h 15-12 h 45

Alain Ehrenberg : *La santé mentale, un langage pour exprimer les tensions de l'individualisme contemporain*
Mathias Gorog : *Attention malentendu !*
Patrick Landman : *L'IA et psychanalyse : une critique lacanienne*

12 h 45-14 h 15. Déjeuner

14 h 15

François Gonon : *Les malentendus du discours des neurosciences : entre fausses certitudes et irréductibles incertitudes*

Table ronde 14 h 45-15 h 45

Malentendu dans les pratiques de soin

Modératrice et Discutante : Marthe Dubreuil

Catherine Vanier : *Les malentendus en pratique privée*
Dominique Landman : *La souffrance des soignants en institution*

15 h 45-16 h. Pause

Table ronde 16 h-17 h 30

Le malentendu du sexe

Modératrice et Discutante : Ursula Hommel Renard

Louis Raffinot : *L'impossible sujet et le pas tout identitaire*
Markos Zafiropoulos : *Œdipe, le malentendu originaire et quelques conséquences*
Gisèle Chaboudez : *Le ratage comme réalisation possible*

17 h 30-18 h. Discussion

Fiap, amphithéâtre
30 rue Cabanis, 75 014 Paris
Métro 6, arrêt Glacière
RER B Denfert-Rochereau

COMITÉ D'ORGANISATION

Gisèle Chaboudez, Marthe Dubreuil, Ursula Hommel-Renard, Brigitte Lalvée, Patrick Landman, Dominique Tourrès-Landman, Catherine Vanier, Alain Vanier

INSCRIPTIONS

Entrée libre pour les membres d'EA
60 € pour tous les autres.

Espace analytique
10 Rue Lebouis, 75 014 Paris
01 47 05 23 09
www.espace-analytique.org

Espace analytique
Formation psychanalytique et recherches freudiennes

Pour s'inscrire : https://www.helloasso.com/associations/espace-analytique-association-de-formation-psychanalytique-et-de-recherches-freudiennes/evenements/le-malentendu-au-c-ur-de-la-psychanalyse

- ***Publications :***



HAS : l'interdiction du soin psychique aux autistes

58

Coordonné par Patrick Landman et Anne Videau

Journal Français de Psychiatrie

érès



Association de Formation Psychanalytique et de Recherches Freudiennes

Espace analytique

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901

Conférence

Angelo Villa :

La révolution impossible : Gramsci et la psychanalyse

Discutants : Olivier Douville, Alain Vanier

Le Samedi 21 novembre à 14h30

En présence et en zoom :

https://us02web.zoom.us/j/88586247982

CENTRE OCTAVE ET MAUD MANNONI
10 rue Lebouis – 75014 Paris
Tél. 0147052309
contact@espace-analytique.org
http://www.espace-analytique.org

Espace Analytique — 10 rue Lebouis, Paris 14e

LE SUJET DE L'AFRIQUE

Matinée de travail

Samedi 28 novembre 2026, 9 h – 13 h

Présentation de la série de Martine Fourré

« Le malheur des hommes »

- 1. Le malheur des hommes, entre Afrique et Occident
- 2. Le malheur des hommes, Moussa Diop et l'angoisse à la rencontre du sujet de l'Occident

Martine Fourré et Olivier Douville reçoivent

Jeanne Lafont
Les conditions de la rencontre dans l'ailleurs africain
Psychanalyste, docteur en philosophie, Paris.

Jalil Bennani
Intervention — titre à venir
Psychiatre, psychanalyste et écrivain, Rabat, Maroc.

Tabara Sylla Diallo
Intervention — titre à venir
Psychiatre, psychothérapeute familial et systémicien, chef du service de psychiatrie, Hôpital Principal de Dakar, Sénégal.

Abdoulaye Elimane Kane
L'École de Dakar et la question du sujet
Professeur émérite de philosophie à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, ancien ministre de la Communication (1993-1995) puis de la Culture (1995-2000) du Sénégal.

Alfa Sy
La problématique de la citoyenneté en Afrique, ou la question de l'affirmation d'une subjectivité pleine et entière
Professeur de philosophie, auteur d'une vingtaine d'ouvrages de portée théorique, politique et anthropologique.

Interventions en direct depuis Dakar — Abdoulaye Elimane Kane et Alfa Sy seront retenus par les travaux du colloque du 70e anniversaire du premier congrès des écrivains et artistes noirs — dont Alfa Sy est le président et Abdoulaye Elimane Kane l'un des rares anciens. Ils se libéreront pour intervenir depuis le lieu même de cette rencontre, entre 11 h et 13 h (heure de Paris). Nous aurons ainsi le plaisir de féter avec eux l'anniversaire de ce premier congrès, initié par Alioune Diop avec Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire et tant d'autres.

Espace Analytique — 10 rue Lebouis, Paris 14e — Samedi 28 novembre 2026, 9 h – 13 h

Renseignements : fourmar@icloud.com — Groupe WhatsApp : « Le sujet de l'Afrique »

Organisation : Martine Fourré, psychanalyste, chercheur associé, CRPMS, Université Paris-Cité · Olivier Douville, psychanalyste, anthropologue, membre du CRPMS, Université Paris-Cité

Histoire : blogs.mediapart.fr — « Il y a 70 ans, le 1er congrès des écrivains et artistes noirs »



Association de Formation Psychanalytique et de Recherches Freudiennes

Espace analytique

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901

Conférence

Joel Birman & Bruno Siniscalchi

Que veut dire rêver, aujourd'hui ?

Discutants : Luiz Paulo Leitão Martins, Alain Vanier

Le mardi 15 décembre 2026 à 21h

En présence et en zoom :

https://us02web.zoom.us/j/82298724492

CENTRE OCTAVE ET MAUD MANNONI
10 rue Lebouis – 75014 Paris
Tél. 0147052309
contact@espace-analytique.org
http://www.espace-analytique.org



SOIRÉE DE PRÉSENTATION
12 JANV. 2027, 21 H, ESPACE ANALYTIQUE

Petite préhistoire du rapport sexuel

de Gisèle Chaboudez,
(érès, coll. *Figures de la psychanalyse*)
sortie le 15 octobre 2026.

L'ouvrage sera présenté par le comité de la collection **ALAIN VANIER**, directeur, **OLIVIER DOUVILLE**, **CATHERINE VANIER** ainsi que l'auteur, le 12 janvier 2027 au local d'Espace analytique, 10 rue Lebouis, Paris 14e, dont l'entrée sera libre, exceptionnellement, à 21 heures.

La soirée aura lieu en présence et en Zoom uniquement pour les participants lointains.

Pour obtenir le lien, le demander à giselechaboudez2@gmail.com ou alain.vanier@icloud.com.

L'ensemble des interventions sera filmé et disponible plus tard sur le site espace-analytique.org.

Vous pouvez, pour préparer cette soirée, vous reporter aux liens videos suivants :

https://youtu.be/3BHv6ipPUhE
https://youtu.be/BVY5ppU0aYc

La HAS : autorité indépendante ou ministère de la Vérité ?

Psychiatrie, pédopsychiatrie et santé mentale : faut-il demander la disparition de la Haute Autorité de santé dans ce champ, ou sa réforme ?

Patrick Landman, avec le soutien du collectif ASAP — octobre 2026

La question posée par ce titre n'est pas une provocation. Elle s'impose depuis février 2026, lorsque la Haute Autorité de santé a classé les interventions d'orientation psychanalytique parmi les interventions « non recommandées » dans l'accompagnement des enfants et adolescents autistes, et que son président a souhaité que les recommandations deviennent opposables, c'est-à-dire juridiquement contraignantes, ce qu'une mission d'information parlementaire a proposé à son tour en mai. Ce qui n'était qu'un avis destiné à éclairer deviendrait une règle ; ce qui était un débat clinique deviendrait une affaire de conformité. Il faut donc se demander ce qu'est devenue la HAS dans le champ de la psychiatrie, de la pédopsychiatrie et de la santé mentale, et ce qu'il convient d'en attendre. Faut-il aller jusqu'à demander qu'elle cesse d'y intervenir, ou faut-il exiger sa réforme ? Ce texte soutient la seconde réponse, mais une réforme profonde, faute de laquelle la première deviendrait légitime.

1. Ce que la HAS devait être

Créée par la loi du 13 août 2004, la Haute Autorité de santé est une autorité publique indépendante à caractère scientifique. Elle évalue les médicaments, les dispositifs médicaux et les actes, certifie les établissements, et élabore des recommandations de bonne pratique destinées aux professionnels et au public. Son existence est une conquête de la démocratie sanitaire : elle soustrait l'évaluation des soins à l'arbitraire ministériel, aux pressions industrielles et aux modes. Nul ne songe à revenir sur ce principe : l'évaluation des pratiques est une nécessité, à condition qu'elle se fasse selon des méthodes appropriées à leur objet et qu'elle rende publics les effets indésirables de chaque méthode.

En droit, une recommandation de bonne pratique est un outil d'information. La jurisprudence rappelle qu'elle ne dispense pas le praticien de rechercher, pour chaque patient, la prise en charge qui lui paraît la plus appropriée, en tenant compte de ses préférences. Le code de la santé publique garantit au malade le libre choix de son praticien ; la Convention internationale des droits de l'enfant garantit à l'enfant le droit d'exprimer son opinion sur toute question le concernant. La HAS a été conçue pour éclairer un jugement, non pour s'y substituer.

Son indépendance n'a d'ailleurs jamais été une évidence. En avril 2011, saisi par l'association Formindep, le Conseil d'État a annulé une recommandation de la HAS sur le diabète de type 2 en raison de conflits d'intérêts non maîtrisés au sein du groupe de travail, et la HAS a retiré dans la foulée sa recommandation sur la maladie d'Alzheimer. Ces conflits d'intérêts étaient financiers, liés à l'industrie pharmaceutique. Le champ de la psychiatrie pose aujourd'hui une question plus délicate, parce que les conflits d'intérêts qui l'affectent n'y sont pas seulement financiers, même s'ils le sont encore : ils sont aussi d'une autre nature, intellectuelle et émotionnelle, plus difficile à repérer et que les procédures de déclaration actuelles ignorent.

2. Une dérive de fonction : du conseil à la norme, de la norme à la vérité

La psychiatrie n'est pas un domaine comme les autres pour une agence d'évaluation. Dans la plupart des spécialités médicales, il existe un mécanisme physiopathologique identifié, des marqueurs biologiques, des critères de guérison mesurables. En psychiatrie, et plus encore en pédopsychiatrie, il n'en va pas ainsi. Quinze ans après les annonces les plus retentissantes de la psychiatrie dite de précision, aucun

biomarqueur n'est entré dans la pratique courante pour aucun trouble psychiatrique de l'enfant. Thomas Insel, qui a dirigé pendant treize ans le principal institut américain de recherche en santé mentale, reconnaissait en 2017 qu'après quelque vingt milliards de dollars investis, la recherche biologique n'avait pas fait reculer la souffrance des patients. Le « tout cérébral » reste une hypothèse, non un résultat. La psychiatrie est une discipline en attente de son paradigme, et les controverses qui la traversent ne sont pas des querelles d'arrière-garde : elles sont l'état réel du savoir.

Dans un tel champ, une agence d'évaluation devrait se montrer d'une prudence particulière. C'est l'inverse qui s'est produit. En 2012, la HAS qualifiait les approches psychanalytiques de « non consensuelles » dans l'autisme. En 2026, elles sont « non recommandées ». Demain, si l'opposabilité est retenue, elles seraient en pratique interdites de financement public. À chaque étape, un état provisoire et discuté des connaissances se durcit en vérité administrative. La HAS ne dit plus seulement ce qui est le mieux établi : elle tend à dire ce qui est licite.

C'est ici que le vocabulaire de la critique doit être précis. Le problème n'est pas la science : c'est le scientisme. La science est une démarche, qui formule des hypothèses, les soumet à l'épreuve, accepte d'être réfutée et sait ce qu'elle ne sait pas. Le scientisme est une idéologie, qui tient la méthode des sciences de la nature pour la seule source de connaissance valide et prétend en déduire les normes de la vie individuelle et collective. Jürgen Habermas avait montré, dans La Technique et la science comme « idéologie » (1968), comment la rationalité technique peut se substituer au débat démocratique : lorsqu'une décision politique est présentée comme la simple conséquence d'un savoir, la délibération sur les fins disparaît au profit de la gestion des moyens. Décider quelles manières de comprendre et d'accompagner la souffrance d'un enfant seront financées par la collectivité n'est pas une conséquence mécanique d'une méta-analyse : c'est un choix qui engage une conception de l'enfant, du soin et de la liberté, et qui devrait être débattu comme tel.

Le scientisme est d'autant plus redoutable qu'il se présente comme le défenseur de la science contre l'obscurantisme. Quiconque le critique est rangé parmi les ennemis de la raison. Or la critique du scientisme se fait au nom de la science et non contre elle : elle réclame une exigence scientifique plus rigoureuse, non moindre.

3. Le moment orwellien

Nous empruntons l'expression de « moment orwellien » au livre collectif publié au Seuil en février 2026 par Tamara Ben Ari, Olivier Berné et Emmanuelle Perez Tisserant, préfacé par Valérie Masson-Delmotte : Le Moment orwellien. La science face aux nouveaux obscurantismes. Ses auteurs y mobilisent les concepts de 1984 pour analyser la manière dont la science est devenue une cible politique, fragilisée par la logique de marché puis discréditée par le pouvoir, à travers la manipulation du langage, la réécriture du passé et l'effacement de la vérité. Leur analyse porte sur l'attaque de la science par le pouvoir. Nous en reprenons la grille, sans engager ses auteurs, pour l'appliquer à un versant symétrique et moins visible : le moment où ce n'est plus le pouvoir qui attaque la science, mais le pouvoir qui parle en son nom. Les deux versants ont en commun l'essentiel : le langage manipulé et le passé réécrit.

Dans 1984, le ministère de la Vérité n'est pas un lieu de mensonge grossier. C'est une administration compétente, peuplée de fonctionnaires consciencieux, qui produit des documents, des statistiques et des archives, et dont la fonction est de dire ce qui est vrai et ce qui ne l'a jamais été. Sa puissance ne tient pas à la violence mais au monopole de la définition du réel. C'est en ce sens, et en ce sens seulement, que l'on peut se demander si la HAS n'est pas devenue, dans le champ de la santé mentale, un ministère de la Vérité. L'analogie ne prête à ses membres aucune intention de tromper, et elle ne prétend pas que nous vivions sous un régime totalitaire. Elle décrit une fonction, à partir de trois traits qu'Orwell a rendus reconnaissables.

Le premier est la novlangue. Les recommandations parlent de « niveau de preuve », de « grade », d'« accord d'experts ». Ces mots ont un sens technique précis, mais ils deviennent dans le débat public des

verdicts sans appel. Un « accord d'experts » signifie, en toute rigueur, qu'il n'existe pas de preuve suffisante et que l'on s'en remet à l'avis d'un groupe ; présenté comme « recommandation de la HAS », il devient une vérité scientifique. Plus largement, la langue administrative de la santé mentale efface insensiblement le sujet : on ne parle plus de souffrance mais de trouble, plus de rencontre mais de repérage, plus de clinique mais de bonnes pratiques, plus de soin mais de parcours. Ce qui ne peut plus se dire finit par ne plus pouvoir se penser.

Le deuxième est la doublepensée, cette capacité de tenir ensemble deux propositions contradictoires sans en voir la contradiction. On se réclame de l'evidence-based medicine, alors que celle-ci reposait, selon la définition de David Sackett en 1996, sur trois piliers : les meilleures données de la recherche, l'expertise clinique et les valeurs et préférences du patient ; on n'en retient que le premier, réduit aux seuls essais contrôlés randomisés. On exige des approches relationnelles un niveau de preuve que l'on n'exige pas des méthodes recommandées : lorsque l'on ne retient que les résultats mesurés par des évaluateurs en aveugle, il ne subsiste, dans l'ensemble du corpus des interventions précoces dans l'autisme, qu'un effet modeste des approches développementales naturalistes. On proclame le libre choix des familles et l'on s'apprête à faire disparaître des offres financées, si bien que la liberté de choix deviendrait un privilège de revenu. Deux poids, deux mesures : pour une agence d'évaluation, il n'est pas de reproche plus grave.

Le troisième est la réécriture du passé. De recommandation en recommandation, des pans entiers de l'histoire de la psychiatrie française, la psychothérapie institutionnelle, la politique de secteur, la pédopsychiatrie d'inspiration psychanalytique, qui ont transformé le soin des malades après la guerre, disparaissent des référentiels comme s'ils n'avaient jamais soigné personne. Ce qui n'est plus recommandé n'est plus enseigné, et ce qui n'est plus enseigné finit par n'avoir jamais existé.

À ces trois traits s'ajoute une question de méthode qui touche à la fabrication même du consensus. Le livre blanc sur le soin psychique des enfants et des adolescents décrit des conflits d'intérêts intellectuels, distincts des conflits d'intérêts financiers : un attachement identitaire, une carrière ou une position institutionnelle si étroitement liés à un paradigme unique que toute approche concurrente est disqualifiée par principe, jusqu'à orienter la construction même du consensus par une sélection en amont d'experts partageant les mêmes orientations doctrinales. Il décrit aussi ce qu'il appelle un « populisme scientifique » : la pression du nombre et de l'émotion, légitimée par un vernis de preuve exagéré. Le neurobiologiste François Gonon a montré que les résultats initiaux à fort effet sont abondamment relayés quand leurs réfutations ultérieures ne le sont presque jamais. Il faut enfin nommer une troisième catégorie, que le pédopsychiatre Bruno Falissard a proposé d'appeler les conflits d'intérêts émotionnels. Des parents d'enfants autistes, ou des personnes autistes elles-mêmes, ont été blessés, parfois il y a une trentaine d'années, par des praticiens d'orientation psychanalytique dont les propos ou les pratiques leur ont fait porter la responsabilité du trouble de leur enfant. Cette blessure est réelle, et la psychanalyse doit la reconnaître sans détour. Mais chez certains, elle s'est généralisée en un rejet global de la psychiatrie du lien et de la psychanalyse, et lorsque cette conviction sincère, portée par la souffrance, devient le moteur d'une décision publique, elle tient lieu de démonstration sans en remplir les conditions. Entendre cette souffrance est un devoir ; la laisser dicter le débat scientifique serait une faute. Une agence d'évaluation devrait identifier ces trois registres de conflits d'intérêts, financiers, intellectuels et émotionnels, et garantir qu'aucun d'eux ne domine la composition de ses groupes de travail. Un consensus construit sans cette vigilance n'est plus un consensus : c'est l'écho d'une orientation.

4. Vers une psychologie d'État

La dérive de la HAS ne se produit pas isolément. Elle converge avec d'autres décisions publiques pour dessiner ce que le livre blanc nomme une « psychologie d'État » : un dispositif où une autorité administrative détermine quelles manières de comprendre et d'accompagner la souffrance psychique sont licites, et conditionne l'accès aux ressources publiques à cette détermination. Le dispositif « Mon soutien

psy », avec sa liste fermée de troubles éligibles, son nombre de séances fixé à l'avance, l'avis psychiatrique exigé pour poursuivre, et le décret du 4 mars 2026 confiant la sélection des psychologues conventionnés au médecin-conseil national de l'Assurance maladie, en est une autre pièce. Rendre opposables les recommandations de la HAS en serait la clef de voûte.

L'histoire offre des exemples extrêmes de ce qui advient lorsqu'un pouvoir érige une doctrine scientifique en vérité officielle, de la biologie de Lyssenko à la psychiatrie punitive soviétique. Ils ne sont pas comparables à notre situation, et il serait indécent de le prétendre. Mais ils rappellent un principe : une science qui perd son autonomie au profit d'une autorité qui tranche cesse d'être une science. Georges Canguilhem l'avait dit en 1956 à propos de la psychologie : en sortant de la Sorbonne par la rue Saint-Jacques, on peut monter vers le Panthéon ou descendre vers la Préfecture de police. Une psychologie d'État est une psychologie qui a choisi de descendre.

Une administration peut légitimement fixer des normes de sécurité, des exigences de formation, des obligations de transparence. Elle ne peut pas trancher une controverse scientifique par décision, pour une raison de principe : ce n'est pas ainsi qu'une controverse se tranche. Elle se tranche par des résultats, des réplications et des confrontations publiques, et lorsqu'elle ne se tranche pas, c'est qu'elle n'est pas encore tranchable. Le livre blanc en tire la seule position honnête : il refuse une police des pratiques cliniques et une psychologie d'État, et il ne demande pas davantage que l'État tranche le débat en faveur du paradigme qu'il défend.

5. Faut-il demander la disparition de la HAS en psychiatrie ?

La question doit être examinée sérieusement, car les arguments en sa faveur ne sont pas minces. On peut soutenir que l'objet même de la psychiatrie, et singulièrement de la pédopsychiatrie, excède les instruments d'une agence conçue pour évaluer des molécules et des dispositifs ; que la HAS a montré, par la succession de ses recommandations sur l'autisme, qu'elle n'était pas en mesure de tenir la neutralité qu'exige un champ en controverse ; que sa composition et ses méthodes ont été durablement captées par une orientation ; et que l'opposabilité ferait d'elle un instrument de normalisation dont on ne voit pas comment il pourrait être corrigé de l'intérieur. Dans cette perspective, retirer à la HAS sa compétence sur les pratiques psychothérapeutiques et l'organisation du soin psychique serait une mesure de protection du pluralisme.

Ces arguments ne nous paraissent pourtant pas devoir l'emporter, pour trois raisons.

La première est que la disparition de la HAS dans ce champ ne ferait pas disparaître le besoin d'évaluation, qui demeure entier pourvu qu'elle se fasse selon des méthodes appropriées à son objet et avec la publication des effets indésirables de chaque méthode : elle le laisserait sans instance. Le vide serait aussitôt occupé, soit par l'administration ministérielle et l'Assurance maladie, plus directement politiques et moins tenues à la transparence, soit par les acteurs les mieux dotés en moyens d'influence, c'est-à-dire précisément ceux dont nous critiquons l'emprise. On remplacerait un ministère de la Vérité imparfait par l'absence de tout tiers, et le rapport de forces brut l'emporterait.

La deuxième est que la HAS évalue aussi, en psychiatrie, ce qui doit l'être sans ambiguïté : les médicaments psychotropes chez l'enfant, dont la consommation a fortement augmenté, l'isolement et la contention, les dispositifs numériques et les applications d'intelligence artificielle qui prolifèrent sur le marché de la santé mentale. Sur ces terrains, une autorité indépendante exigeante est une protection pour les enfants et les familles, et l'on aurait tort de s'en priver.

La troisième, enfin, est politique. Demander la disparition de la HAS reviendrait à rejoindre, malgré soi, l'autre versant du moment orwellien : celui de la défiance généralisée envers les institutions scientifiques, qui fait le lit du complotisme et dont les attaques contre les agences sanitaires, ailleurs dans

le monde, montrent les ravages. La critique du scientisme ne doit pas devenir une critique de l'évaluation elle-même. On ne combat pas un usage dévoyé de la science en renonçant à la science.

6. Une réforme profonde, et ses conditions

Il ne s'agit donc pas de supprimer la HAS, mais de la ramener à sa fonction : éclairer et non trancher. Cette réforme suppose des mesures précises.

Premièrement, renoncer à toute opposabilité des recommandations dans le champ du soin psychique, et l'inscrire dans la loi. Une recommandation doit rester ce que le droit dit qu'elle est : une information au service du jugement clinique et du choix des familles.

Deuxièmement, rétablir l'evidence-based medicine dans sa plénitude, avec ses trois piliers, et reconnaître explicitement, pour les pratiques psychothérapeutiques, le cadre des « interventions complexes » établi depuis vingt-cinq ans par le Medical Research Council britannique et actualisé en 2021. Ce cadre reconnaît que des interventions dont l'efficacité tient à leur adaptation continue à la singularité de chaque patient relèvent d'une catégorie scientifiquement légitime, dont l'évaluation gagne à s'affranchir du seul essai contrôlé randomisé et à mobiliser le cas unique, la recherche qualitative et les études en conditions réelles.

Troisièmement, appliquer à toutes les approches les mêmes exigences de preuve, et le dire : publier, pour chaque méthode recommandée comme pour chaque méthode écartée, la taille d'effet, la qualité des études et leur indépendance. Publier aussi, pour chacune, les effets indésirables recensés : aucune intervention, comportementale, médicamenteuse, éducative ou psychothérapeutique, n'en est exempte, et la recherche sur les interventions précoces dans l'autisme a montré que ces effets sont très rarement rapportés dans les essais. Une évaluation qui ne mesure que les bénéfices n'est qu'une moitié d'évaluation.

Quatrièmement, garantir le pluralisme et la transparence des groupes de travail : déclaration des conflits d'intérêts intellectuels et émotionnels au même titre que des conflits financiers, présence obligatoire de praticiens des différentes orientations cliniques, de chercheurs en sciences humaines et en épistémologie, publication des critères de sélection des experts et des opinions divergentes. Un avis minoritaire publié vaut mieux qu'un consensus fabriqué.

Cinquièmement, distinguer clairement, dans chaque recommandation, ce qui est établi, ce qui est probable et ce qui relève de l'accord d'experts, et s'interdire de qualifier de « non recommandée » une approche dont l'inefficacité n'a pas été démontrée, la qualifier alors de « non évaluée » ou d'« insuffisamment évaluée », et financer son évaluation.

Sixièmement, associer à l'élaboration des recommandations les praticiens de la psychiatrie du lien, les associations de familles dans leur diversité, et les enfants eux-mêmes lorsque leur âge le permet, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ces mesures ne demandent aucun privilège pour une orientation. Elles demandent que la HAS redevienne une autorité indépendante, c'est-à-dire indépendante aussi des paradigmes. Si elles étaient refusées, et si l'opposabilité était néanmoins imposée, la question de retirer à la HAS sa compétence sur les pratiques psychothérapeutiques, au profit d'une instance pluraliste spécifique, cesserait d'être théorique : elle deviendrait une exigence de défense du pluralisme scientifique et de la liberté des familles.

Conclusion

Une autorité indépendante et un ministère de la Vérité peuvent avoir le même organigramme, les mêmes experts, les mêmes rapports. Ce qui les distingue n'est pas leur structure, c'est leur rapport à l'incertitude. Une autorité scientifique se reconnaît à ce qu'elle sait dire : nous ne savons pas encore. Un ministère de la Vérité ne le dit jamais. Orwell faisait dire à Winston que la liberté, c'est la liberté de dire

que deux et deux font quatre. En psychiatrie, elle est aussi la liberté de dire que la question n'est pas tranchée, et que les enfants ne doivent pas payer, en mois d'attente et en années de vie, le prix d'une certitude qui n'est pas encore acquise.

Nous ne demandons donc pas la disparition de la HAS. Nous demandons qu'elle choisisse ce qu'elle veut être.

Patrick Landman
Avec le soutien du collectif ASAP

Références

Ben Ari T., Berné O., Perez Tisserant E., Le Moment orwellien. La science face aux nouveaux obscurantismes, préface de V. Masson-Delmotte, Seuil, 2026.

Canguilhem G., « Qu'est-ce que la psychologie ? » (1956), in Études d'histoire et de philosophie des sciences, Vrin.

Conseil d'État, 27 avril 2011, Association Formindep, n° 334396.

Gonon F., Bezard E., Boraud T., « Misrepresentation of neuroscience data might give rise to misleading conclusions in the media: the case of ADHD », PLoS ONE, 2011.

Falissard B., sur la notion de conflits d'intérêts émotionnels, cité in Landman P., livre blanc, 2026, § 2.12.

Bottema-Beutel K. et al., « Adverse event reporting in intervention research for young autistic children », Autism, 2021.

Habermas J., La Technique et la science comme « idéologie », 1968 ; trad. fr. Gallimard, 1973.

Haute Autorité de santé, recommandation de bonne pratique sur l'autisme et les autres TED chez l'enfant et l'adolescent, mars 2012 ; recommandation actualisée, février 2026.

Insel T., déclaration de 2017 sur le bilan de treize ans de direction du NIMH.

Landman P. (avec le soutien du collectif ASAP), Le soin psychique des enfants et adolescents. État des lieux, critiques et propositions, livre blanc, septembre 2026.

Landman P., L'Architecture à l'envers, octobre 2026 ; Malaise dans la dé-civilisation, octobre 2026.

Orwell G., 1984, 1949.

Sackett D. L. et al., « Evidence based medicine: what it is and what it isn't », BMJ, 1996.

Skivington K. et al., « A new framework for developing and evaluating complex interventions: update of Medical Research Council guidance », BMJ, 2021.